

# ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2023  
n° 1285

## Plus de la moitié des personnes parties à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020 avaient mal anticipé leur montant de pension

Préparer sa retraite constitue une étape importante au moment de la fin de carrière. Déterminer l'âge auquel on va liquider ses droits dépend grandement de sa situation individuelle – familiale comme professionnelle – ou encore de l'estimation du niveau de pension futur. Cette réflexion débute en moyenne quatre ans avant la liquidation effective. Chez près d'un retraité sur deux, un ou plusieurs événements, liés par exemple à l'environnement professionnel, à l'état de santé ou à la famille, ont pu déclencher cette réflexion.

L'estimation du montant de la pension est juste chez seulement 46 % des liquidants. Le niveau d'information a une réelle incidence : toutes choses égales par ailleurs, un futur retraité qui pense avoir été mal informé déclare quatre fois plus souvent n'avoir eu aucune idée de la pension qu'il toucherait qu'un retraité s'étant senti bien informé. De même, le fait d'être affilié à plusieurs régimes influe sur une absence ou sur une mauvaise estimation de sa pension, du fait de la complexité du système de retraite et des règles de calcul de la pension. Par ailleurs, une absence d'estimation ou une surestimation de la pension conduit plus souvent à une détérioration de la satisfaction dans la vie au moment du passage à la retraite, et, partant, à un regret sur le choix de l'âge de départ *a posteriori*.

Les retraités modestes et les femmes déclarent plus souvent regretter de ne pas être partis plus tard pour toucher une pension plus élevée, contrairement aux ouvriers qui, faisant état d'une satisfaction dans la vie déjà souvent faible avant la liquidation, ne regrettent pas pour autant de ne pas avoir reporté leur âge de départ à la retraite.

Adèle Grondin (DREES)

L'enquête Motivations de départ à la retraite de 2021<sup>1</sup> a permis de déterminer les conditions de départ d'un échantillon représentatif de nouveaux retraités, couvrant un large spectre de régimes et de catégories socioprofessionnelles (*encadré 1*). Les personnes répondant à l'enquête sont interrogées sur leur âge de départ à la retraite, mais aussi sur les raisons associées à ce départ – qui peuvent être multiples – et la manière dont le départ à la retraite a été préparé.

Les personnes ayant liquidé leur retraite entre juillet 2019 et juin 2020 (hors départs pour invalidité et inaptitude) déclarent, en moyenne, avoir commencé à réfléchir sérieusement à leur départ à la retraite à l'âge de 58 ans et 5 mois, soit environ trois ans et onze mois avant leur départ effectif à l'âge de 62 ans et 5 mois. Il s'agit toutefois d'une moyenne, qui recouvre des disparités en fonction de l'âge de départ, du genre ou encore du niveau de pension (*tableau 1*). ●●●

1. Dont les premiers résultats ont été publiés dans Arnaud, et al. (2021).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

## Encadré 1 L'enquête Motivations de départ à la retraite

Cette enquête est réalisée régulièrement auprès de personnes qui viennent de partir à la retraite. Les entretiens de la cinquième vague ont été conduits durant le premier semestre 2021. Cette opération est le fruit d'une collaboration entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la Direction de la Sécurité sociale (DSS), la Caisse nationale de l'Assurance vieillesse (CNAV), l'Association générale des institutions des retraites des cadres et l'association pour le régime complémentaire des salariés (Agirc-Arrco), le Service des retraites de l'État (SRE), la Caisse des dépôts (CDC) ainsi que la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF) qui y participe pour la première fois. Les quatre premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010, 2012, 2014 et 2017.

### Champ de l'enquête et composition de l'échantillon

Pour cette cinquième vague, 5 499 personnes (dont 2 458 ayant liquidé leurs droits à la CNAV, 1 000 au SRE, 1 037 à la CNRACL et 1 004 à la CPRPSNCF) ont été interrogées par téléphone entre février et mai 2021 parmi la population estimée des 619 350 nouveaux retraités, vivant au moment de la collecte, résidant en France et ayant liquidé leur retraite de droit direct dans l'un des quatre régimes de base entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020\*.

Le champ exclut les personnes ayant cessé leur activité avant 50 ans, pour lesquelles la notion de « motivation de départ à la retraite » a peu de sens. Sont également exclus les anciens fonctionnaires devenus invalides avant d'avoir atteint leur âge d'ouverture des droits à la retraite et d'autres sortis de l'emploi avant 50 ans – le plus souvent dans le cadre de congés maladie –, les militaires, ainsi que les anciens assurés de la CPRPSNCF qui ont liquidé une pension de réforme (il s'agit des pensions accordées aux agents dont l'état de santé ne permet pas de tenir un emploi au sein de l'entreprise SNCF).

L'échantillon de l'enquête ne tient pas compte des nouveaux retraités des régimes de non-salariés (agriculteurs exploitants, professions libérales, artisans ou commerçants) ni de tous les régimes spéciaux de salariés (régimes de la RATP, des marins, etc.). Cependant, ces nouveaux retraités sont en grande partie également représentés dans le cadre de l'enquête, car la plupart d'entre eux ont effectué une partie de leur carrière au régime général ou dans la fonction publique, et sont donc nouveaux retraités des régimes participants. À ce titre, ils figurent dans la base de sondage et peuvent être sélectionnés. Finalement, l'enquête couvre environ 90 % du flux des départs à la retraite.

Le tirage de l'échantillon et les pondérations des résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport au champ de l'enquête, notamment sur le plan de leur situation au

moment du départ : écart par rapport à l'âge légal d'ouverture des droits, statut d'activité à la veille du départ à la retraite, situation vis-à-vis du taux plein et, pour les anciens fonctionnaires et agents relevant de la CPRPSNCF uniquement, catégorie (active ou sédentaire pour les fonctionnaires, agent de conduite ou autres agents pour le personnel de la SNCF).

### Questionnaire et enrichissements

Le questionnaire est assez peu modifié d'une vague à l'autre de l'enquête, de façon à pouvoir comparer rigoureusement les réponses entre millésimes. Cette enquête vise notamment à récolter des informations éclairant la prise de décision sur le départ à la retraite et à évaluer les connaissances des personnes interrogées sur certains dispositifs du système de retraite. Des modules tournants, spécifiques à chaque édition, portent sur des thèmes complémentaires. En 2021, ces nouveaux modules traitent de la planification du départ à la retraite et de l'anticipation du montant de pension, ainsi que de la satisfaction dans la vie à la retraite, en comparaison avec la vie menée avant le départ à la retraite. Ce sont sur ces modules que porte cette étude. Le questionnaire complet de l'enquête est consultable sur le site internet de la DREES.

Les réponses à l'enquête sont enrichies avec les données administratives dont disposent les caisses de retraite, notamment le détail des éléments de calcul du montant de retraite (nombre de trimestres validés, salaires portés au compte, circonstance de liquidation, etc.), mais aussi les caractéristiques des carrières des personnes ayant répondu à l'enquête (chronique annuelle des trimestres d'emploi, de chômage, de préretraite, etc.) ou leur santé (par la connaissance des validations, en cours de carrière, de trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité).

### Traitement des liquidations au taux plein pour inaptitude ou invalidité dans l'étude

Dans le cadre de la présente étude portant sur la préparation de la retraite et sur le choix du moment de la liquidation, les liquidations au taux plein pour inaptitude ou invalidité ont été traitées à part (présentant environ 90 000 individus parmi les quelque 620 000 nouveaux retraités faisant partie du champ de l'enquête). En effet, les personnes reconnues invalides qui touchaient une pension d'invalidité de catégories 2 et 3 (75 % des personnes invalides) voient automatiquement celle-ci se convertir en pension de retraité à l'âge de 62 ans, sans décote. Dans ce cadre, leur liquidation est automatique et ne constitue pas un choix. Il en est de même pour les personnes liquidant pour inaptitude. Cette population spécifique a été étudiée à part et les résultats sont présentés à la fin de l'étude.

\* Environ 95 % (toutes périodes de liquidation confondues) des nouveaux retraités du régime général ont également liquidé un droit direct dans le régime complémentaire des salariés du secteur privé, l'Agirc-Arrco. Le champ de l'enquête couvre donc également les nouveaux retraités de ce régime.

Tableau 1 Âges de réflexion et de liquidation moyens selon certaines variables

En %

		Part (en %)	Âge moyen de liquidation (en années)	Âge moyen auquel la personne déclare avoir commencé à réfléchir à sa date de départ à la retraite (en années)	Écart moyen entre l'âge de réflexion et l'âge de liquidation (en années)
Sexe	Femme	51	62 ans et 7 mois	59 ans	3 ans et 7 mois
	Homme	49	62 ans et 2 mois	57 ans et 11 mois	4 ans et 4 mois
Quartiles de pension	<Q1	25	64 ans	58 ans et 10 mois	5 ans et 2 mois
	Q1 à Q2	25	62 ans	59 ans	3 ans
	Q2 à Q3	25	61 ans et 5 mois	57 ans et 10 mois	3 ans et 7 mois
	>Q3	25	62 ans et 1 mois	58 ans et 4 mois	3 ans et 11 mois
Un (ou des) événement(s) particulier(s) a-t-il (ont-ils) déclenché cette réflexion ?	oui	48	62 ans et 1 mois	58 ans et 5 mois	3 ans et 9 mois
	non	52	62 ans et 7 mois	58 ans et 6 mois	4 ans
Cet (ou ces) événement(s) était (étaient) en rapport avec le monde professionnel ?	oui	27	62 ans	58 ans et 1 mois	4 ans
	non	21	62 ans et 4 mois	58 ans et 8 mois	3 ans et 7 mois
Cet (ou ces) événement(s) était (étaient) en rapport avec votre santé ?	oui	19	61 ans et 11 mois	58 ans et 8 mois	3 ans et 2 mois
	non	30	62 ans et 4 mois	58 ans et 2 mois	4 ans et 2 mois
Cet (ou ces) événement(s) était (étaient) en rapport avec votre famille ou votre entourage	oui	16	62 ans	58 ans et 2 mois	3 ans et 10 mois
	non	32	62 ans et 2 mois	58 ans et 5 mois	3 ans et 10 mois
Ensemble		100	62 ans et 5 mois	58 ans et 5 mois	3 ans et 11 mois

**Lecture** > 19 % des nouveaux liquidants déclarent qu'un événement en rapport avec leur état de santé a influencé leur réflexion sur leur départ à la retraite. Cette réflexion a lieu à l'âge moyen de 58 ans et 8 mois, soit en moyenne trois ans et deux mois avant leur liquidation effective à l'âge moyen de 61 et 11 mois.

**Champ** > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

**Sources** > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

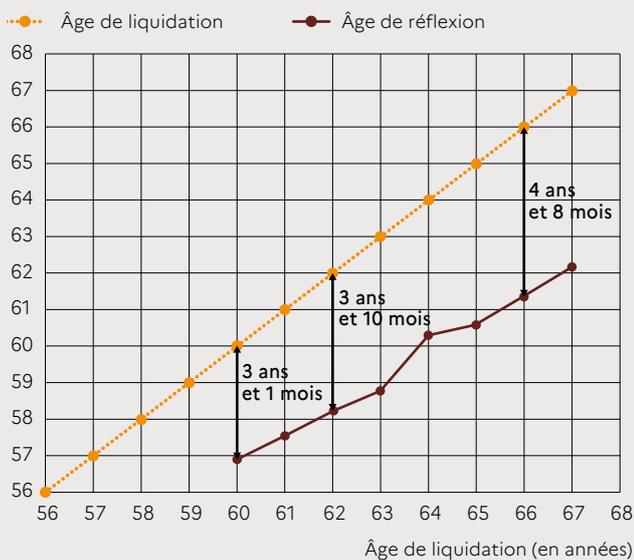
> Études et Résultats n° 1285 © DREES

- Un quart des personnes réfléchissent à leur départ moins d'un an et cinq mois avant la liquidation effective, et un autre quart plus de cinq ans avant.

## La réflexion sur le départ à la retraite débute en moyenne quatre ans avant la liquidation effective

L'âge auquel les nouveaux retraités ont commencé à songer sérieusement à leur départ à la retraite augmente avec l'âge de liquidation effectif (*graphique 1*). Toutefois, plus les personnes liquident tôt leur retraite, moins elles tendent à anticiper leur départ par rapport à leur âge de liquidation. Ainsi, un départ à la retraite à 60 ans a été anticipé à 56 ans et 11 mois en moyenne, soit trois ans et un mois avant, contre trois ans et dix mois pour les départs à 62 ans et quatre ans et huit mois pour ceux à 66 ans.

**Graphique 1** Évolution de l'âge de réflexion moyen en fonction de l'âge de liquidation



**Lecture >** Une liquidation à l'âge de 62 ans a été réfléchi en amont à 58 ans et 2 mois en moyenne.

**Champ >** Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

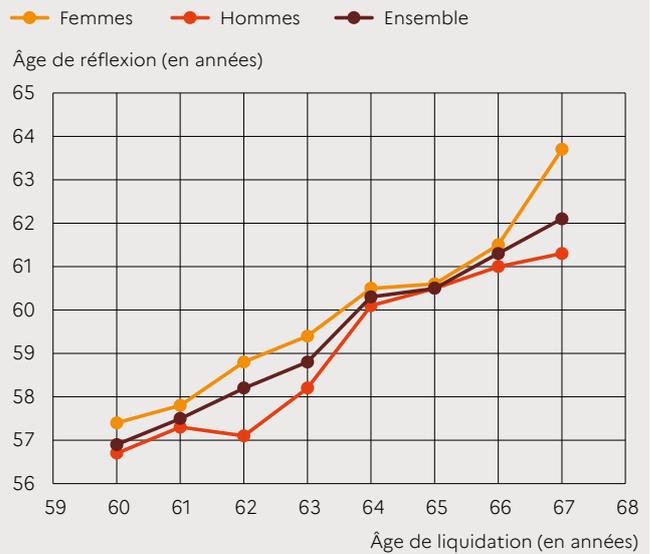
**Sources >** DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

Parmi les liquidations intervenues entre juillet 2019 et juin 2020 (hors invalides et inaptes), les femmes partent à la retraite en moyenne cinq mois après les hommes. En effet, pour les générations partant à cette période, les femmes ont généralement des carrières moins complètes et sont donc plus souvent contraintes d'attendre l'âge d'annulation de la décote (AAD). Elles peuvent également moins souvent bénéficier de départs anticipés pour carrières longues (Marino, Meizel, 2023, fiche 11). Par ailleurs, leur degré d'anticipation est plus faible : elles commencent à réfléchir sérieusement à ce départ trois ans et sept mois avant leur départ effectif, contre quatre ans et quatre mois chez les hommes (*tableau 1*). Par conséquent, l'âge auquel les femmes déclarent réfléchir à leur retraite est encore plus tardif en moyenne que celui des hommes (plus d'un an d'écart). Cette moindre anticipation des femmes se vérifie pour tous les âges de départ, et plus particulièrement pour les départs à 62 et 63 ans (*graphique 2*).

2. Pour les personnes interrogées, l'âge d'annulation de la décote est 5 ans plus élevé que l'âge d'ouverture des droits.

**Graphique 2** Évolution de l'âge de réflexion moyen en fonction de l'âge de liquidation selon le sexe



**Lecture >** Un départ à la retraite à 62 ans a été réfléchi à l'âge moyen de 58 ans et 10 mois par les femmes, contre 57 ans et 1 mois pour les hommes.

**Champ >** Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

**Sources >** DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

## Les retraités les plus modestes liquident leurs droits tardivement, ce qui induit une anticipation plus précoce en moyenne

La réflexion sur le départ à la retraite peut être déclenchée par un ou plusieurs événement(s) particulier(s) pouvant renvoyer à l'état de santé de l'individu (19 % des cas), la situation familiale (16 %) ou encore l'environnement professionnel (27 %). *In fine*, ce sont près de la moitié des nouveaux retraités qui déclarent qu'au moins un de ces événements a déclenché leur réflexion. Ces derniers réfléchissent à leur départ en moyenne avec le même temps d'anticipation que l'ensemble des nouveaux retraités (trois ans et neuf mois avant le départ, contre trois ans et onze mois en moyenne) [*tableau 1*]. Toutefois, le degré d'anticipation est moindre pour ceux dont le départ est lié à l'état de santé (bien qu'ils ne liquident pas pour invalidité ou inaptitude).

L'anticipation du départ à la retraite est également variable en fonction du niveau de pension brut. Parmi les liquidations intervenues entre juillet 2019 et juin 2020 (hors invalides et inaptes), un quart des personnes perçoivent moins de 784 euros brut de pension par mois (premier quartile), un quart entre 784 et 1 404 euros (deuxième quartile), un quart entre 1 404 et 1 955 euros (troisième quartile) et le dernier quart plus de 1 955 euros (quatrième quartile). Les retraités situés dans le premier quartile de pension sont ceux qui liquident en moyenne leurs droits le plus tard (à 64 ans en moyenne). Cela s'explique notamment par une surreprésentation de personnes à carrières incomplètes, à la fois moins éligibles aux départs anticipés pour carrières longues et attendant plus fréquemment l'AAD<sup>2</sup> pour liquider à taux plein (23 %, contre 9 % pour l'ensemble des retraités) [*tableau 2*]. Elles commencent donc à réfléchir à ce départ globalement plus en amont, environ cinq ans et deux mois avant (*tableau 1*).

**Tableau 2** Répartition de la situation vis-à-vis du taux plein selon le quartile de pension

En %

Comportement de départ	<Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	>Q3	Ensemble
Décote	38	10	6	6	15
Surcote	11	12	15	28	17
Taux plein au titre de l'âge	23	4	2	5	9
Taux plein au titre de la durée	28	73	77	61	60
Ensemble	100	100	100	100	100

**Lecture** > Parmi les 25 % de nouveaux retraités les plus modestes, on compte 38 % de décotants, contre 15 % sur l'ensemble des nouveaux retraités.

**Champ** > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

**Sources** > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

&gt; Études et Résultats n° 1285 © DREES

## 46 % des nouveaux liquidants ont correctement anticipé leur montant de pension

Lorsqu'elles préparent leur retraite (en moyenne quatre ans avant leur départ), les personnes décident d'un âge de départ qui aura un impact sur le montant de pension qu'elles percevront. À cet effet, le questionnaire de l'enquête prévoit d'interroger les individus sur le niveau de pension perçu et, plus précisément, son niveau par rapport à ce qui avait été anticipé le cas échéant.

Ainsi, 72 % des nouveaux retraités déclarent qu'ils avaient une idée précise ou approximative du montant de leur pension (*tableau 3*). Parmi eux, près des deux tiers (46 % de l'ensemble) ont finalement touché un montant à peu près équivalent à celui qui avait été anticipé, 20 % un montant moins élevé et 7 % un montant plus élevé.

Ce sont donc un peu plus de la moitié des nouveaux retraités qui n'ont pas ou qui ont mal estimé le niveau de leur future pension. Cela peut renvoyer à différents facteurs : niveau d'information reçue, complexité des règles de calcul dans les régimes d'affiliation ou d'autres particularités individuelles.

Une modélisation (régression logistique multinomiale) permet de dissocier chaque effet et de mettre plus particulièrement en évidence le profil des personnes ne parvenant pas à estimer correctement leur future retraite (*tableau 4*).

## Le risque de mal anticiper son montant de pension est accentué notamment par une mauvaise information ou l'affiliation à plusieurs régimes

Le système de retraite français se caractérise par une grande fragmentation et par une complexité d'autant plus importante pour les assurés qu'ils ont été affiliés à plusieurs régimes, dont les règles sont différentes. Il apparaît donc que ces polypensionnés ont plus souvent tendance à mal estimer ou à ne pas pouvoir estimer du tout leur montant futur de pension (*tableau 4*).

Mais même parmi les monopensionnés, des différences subsistent. Parmi eux, les personnes les plus aptes à estimer correctement leur montant de pension sont les retraités de la fonction publique. Ce constat est en lien avec les règles de calcul, nettement plus simples dans ces régimes où la pension est calculée sur la base du dernier traitement hors primes, quasiment sans pension complémentaire<sup>3</sup>. Pour les salariés du secteur privé, le calcul sur la base des vingt-cinq meilleures années passées revalorisées selon l'inflation, et dans la limite d'un plafond, est nettement plus complexe, d'autant plus qu'il faut ajouter une pension complémentaire en points. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'un monopensionné de la fonction publique n'ait pas une idée du montant de sa pension future est réduite de l'ordre de 30 % par rapport celle d'un monopensionné du régime général ou d'un polypensionné.

**Tableau 3** Niveau de pension perçu par rapport à celui anticipé

En %

Anticipation du montant de pension par l'assuré	Part
Anticipation correcte de son montant de pension par le liquidant	46
Sous-estimation de son montant de pension	7
Surestimation de son montant de pension	20
Aucune idée du montant qui sera perçu	28

**Lecture** > Au moment de la réflexion sur la retraite, 46 % des liquidants avaient anticipé un montant de pension qui s'est avéré correct au moment de la liquidation.

**Champ** > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

**Sources** > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

&gt; Études et Résultats n° 1285 © DREES

La complexité du système de retraite réside également dans la diversité des dispositifs existants et parfois méconnus, notamment en matière de solidarité. 55 % des nouveaux retraités touchant le minimum contributif (MICO) ou le minimum garanti (MIGA) déclarent ainsi, en 2021, ne jamais en avoir entendu parler et seulement 21 % déclarent savoir de quoi il s'agit (Arnaud, *et al.*, 2021). Ces proportions sont très proches de celles des personnes qui ne sont pas concernées par ces prestations. Une majorité des nouveaux retraités n'ont donc pas connaissance du dispositif au moment de l'anticipation de leur pension ; c'est pourquoi toucher le MICO ou le MIGA double la probabilité de sous-estimer le montant de pension finalement perçu. De la même façon, bénéficier d'une surcote, qui majore la pension de 1,25 % par trimestre supplémentaire, multiplie par 1,6 le risque de sous-estimer le niveau de pension. Cependant, le principal facteur qui explique la non-anticipation du montant de pension demeure le niveau d'information. Toutes choses égales par ailleurs, une personne a 4 fois plus de chances de n'avoir aucune idée du montant qu'elle percevra si elle s'estime mal informée, et 3,3 fois plus de chances de surestimer sa future pension. Malgré les dispositifs mis en place pour favoriser l'information des assurés, 24 % des retraités n'ont pas été satisfaits du niveau d'information dont ils ont bénéficié concernant leurs droits en matière de retraite (*encadré 2*).

Parmi les caractéristiques individuelles, les difficultés d'estimation sont plus souvent le fait des femmes, des ouvriers et des personnes modestes (situées dans le premier quartile de pension). *A contrario*, les cadres anticipent mieux leurs montants de pension.

3. À l'exception du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), créé en 2005, et dont la contribution est très faible pour les retraités interrogés.

**Tableau 4** Modélisation de la probabilité de ne pas avoir d'idée sur son futur montant de pension, de le sous-estimer ou de le surestimer

En %

		Aucune idée du montant qui sera perçu	Sous-estimation de son montant de pension	Surestimation de son montant de pension
Sexe	Femme	Référence	Référence	Référence
	Homme	0,81 (0,79 ; 0,82)	0,87 (0,85 ; 0,89)	0,92 (0,91 ; 0,94)
Niveau d'information ressenti	Bien informé	Référence	Référence	Référence
	Mal informé	4,05 (3,98 ; 4,12)	1,04 (1,00 ; 1,08)	3,30 (3,23 ; 3,36)
Quartiles de pension	<Q1	Référence	Référence	Référence
	Q1 à Q2	0,88 (0,86 ; 0,90)	0,81 (0,77 ; 0,84)	1,55 (1,51 ; 1,59)
	Q2 à Q3	0,95 (0,93 ; 0,97)	1,11 (1,07 ; 1,16)	1,26 (1,23 ; 1,30)
	>Q3	0,56 (0,54 ; 0,57)	0,96 (0,92 ; 1,00)	0,93 (0,91 ; 0,94)
Dernier métier exercé	Cadre	Référence	Référence	Référence
	Autre	1,36 (1,33 ; 1,40)	1,29 (1,24 ; 1,34)	1,2 (1,16 ; 1,23)
	Employé	1,77 (1,73 ; 1,81)	1,53 (1,47 ; 1,58)	1,23 (1,21 ; 1,26)
	Ouvrier	2,61 (2,54 ; 2,69)	1,35 (1,29 ; 1,42)	1,69 (1,64 ; 1,74)
Régime(s) d'affiliation	Polypensionné	Référence	Référence	Référence
	Quasi monopensionné CNAV	1,36 (1,33 ; 1,40)	1,29 (1,24 ; 1,34)	1,2 (1,16 ; 1,23)
	Quasi monopensionné fonction publique ou SNCF	0,68 (0,66 ; 0,69)	0,81 (0,78 ; 0,84)	0,42 (0,41 ; 0,43)
Comportement de départ	Taux plein au titre de la durée	Référence	Référence	Référence
	Décote	0,94 (0,92 ; 0,94)	0,65 (0,62 ; 0,68)	0,96 (0,93 ; 0,98)
	Surcote	1,19 (1,16 ; 1,22)	1,62 (1,57 ; 1,67)	0,98 (0,98 ; 1,00)
	Taux plein au titre de l'âge	0,96 (0,94 ; 0,99)	0,75 (0,71 ; 0,78)	0,81 (0,78 ; 0,83)
Toucher le minimum contributif (MICO) ou le minimum garanti (MIGA)	Non	Référence	Référence	Référence
	Oui	1,19 (1,16 ; 1,22)	1,89 (1,81 ; 1,97)	0,94 (0,92 ; 0,97)

**Note** > Sont présentés ici les *odds-ratio* d'un modèle de régression logistique multinomial qui sont interprétés comme la probabilité d'incidence d'un événement par rapport à une modalité de référence (risque relatif). Les intervalles de confiance à 95 % sont précisés entre parenthèses sous chaque coefficient.

**Lecture** > Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de surestimer son montant de pension relativement à celle de ne pas la surestimer est 3,3 fois plus élevée parmi les nouveaux liquidants qui se sont sentis mal informés que parmi les autres nouveaux liquidants.

**Champ** > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides.

**Sources** > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

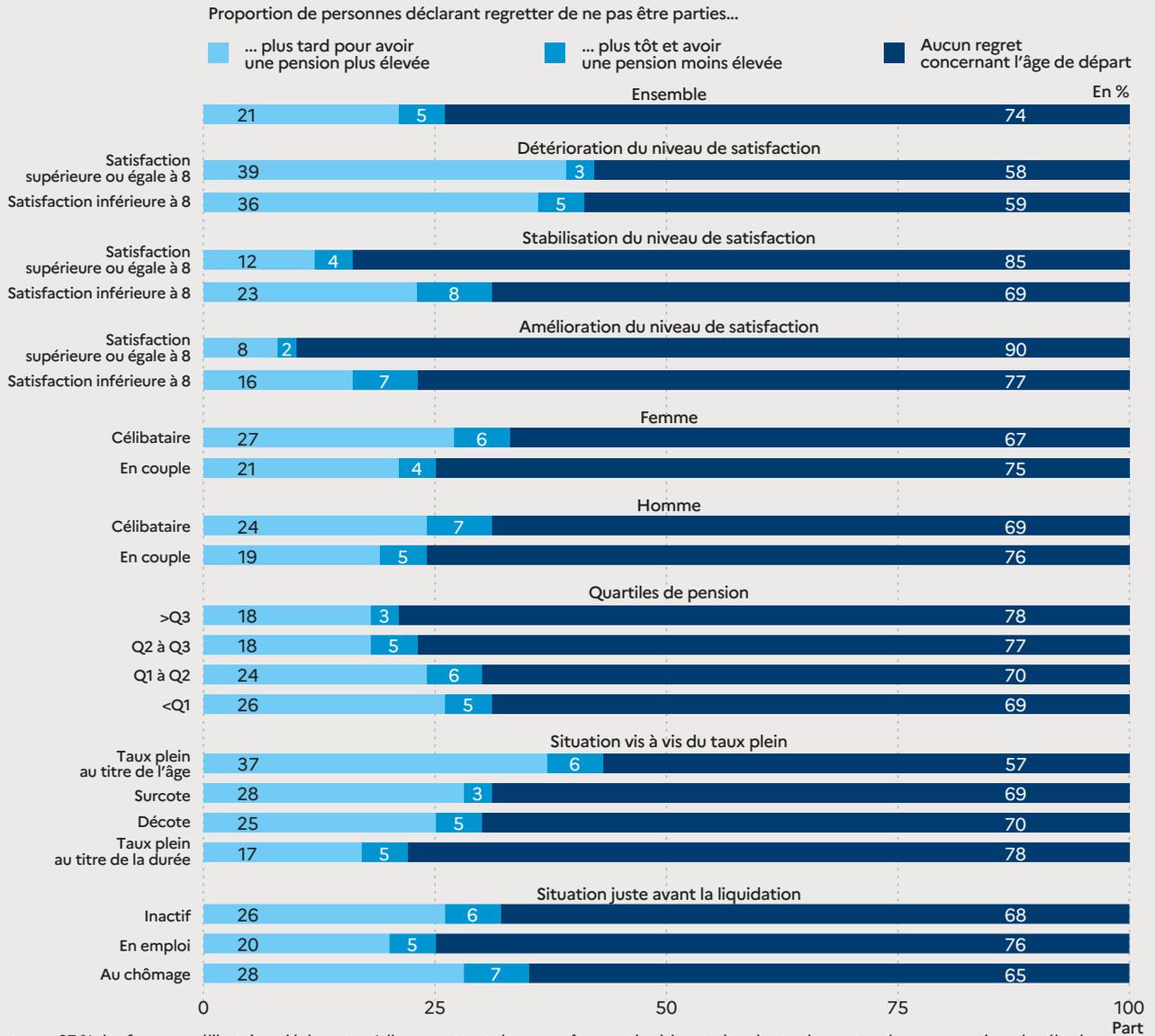
## Surestimer son montant de pension conduit plus souvent à une détérioration du niveau de satisfaction au moment de la retraite

Au moment de l'enquête, les personnes sont aussi interrogées sur l'évolution de leur satisfaction dans la vie lors du passage à la retraite, par le biais d'une évaluation de leur niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 10 à deux étapes de leur vie : avant, puis après la liquidation des droits à la retraite. Ces questions permettent ainsi de déterminer si le niveau de satisfaction était élevé avant le départ, mais aussi si le passage à la retraite a permis de l'améliorer, s'il s'est au contraire dégradé ou s'il est resté au même niveau.

Il apparaît que, pour 36 % des nouveaux retraités, le niveau de satisfaction s'est accru avec le passage à la retraite ; il s'est détérioré pour 28 % et est resté identique pour 36 % d'entre eux (**tableau 5**). Les personnes déclarant avoir, avant la retraite, un niveau élevé de satisfaction (supérieur ou égal à 8) [55 % des personnes] ont, dans la très grande majorité des cas, déclaré une dégradation ou une

stabilisation lors du passage à la retraite (49 % parmi ces 55 %). *A contrario*, parmi les 45 % de ceux faisant état d'une satisfaction inférieure à 8 avant la retraite, les deux tiers (30 % parmi ces 45 %) ont déclaré que leur satisfaction après la retraite avait progressé. Cette évolution de la satisfaction lors du passage à la retraite est en partie liée au fait de percevoir un montant de pension différent de celui qui avait été anticipé. Ainsi, les personnes qui avaient surestimé le montant de leur pension déclarent plus souvent voir leur niveau de satisfaction baisser, que ce dernier eût été élevé (32 %, contre 23 % dans l'ensemble de la population) ou pas (9 %, contre 5 %) avant la retraite (**tableau 5**). On observe la même situation pour celles qui n'avaient pas pu anticiper leur montant de pension. À l'inverse, les personnes qui avaient sous-estimé leur niveau de pension déclarent plus souvent une amélioration de leur satisfaction avec la retraite (39 % au lieu de 30 % pour un niveau initial inférieur à 8, et 9 % au lieu de 6 % pour un niveau initial supérieur ou égal à 8).

### Graphique 3 Opinion des nouveaux retraités sur leur âge de départ à la retraite



Lecture > 27 % des femmes célibataires déclarent qu'elles regrettent de ne pas être parties à la retraite plus tard pour toucher une pension plus élevée.

Champ > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides et hors liquidants SNCF.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

### Tableau 5 Part de ceux dont le niveau de satisfaction varie ou reste stable à la retraite selon l'anticipation du montant de pension

En %

	Anticipation correcte de son montant de pension par le liquidant	Aucune idée du montant qui sera perçu	Sous-estimation de son montant de pension	Surestimation de son montant de pension	Ensemble
Amélioration d'une satisfaction inférieure à 8	31	26	39	28	30
Amélioration d'une satisfaction supérieure ou égale à 8	7	5	9	4	6
Détérioration d'une satisfaction inférieure à 8	3	6	3	9	5
Détérioration d'une satisfaction supérieure ou égale à 8	18	26	18	32	23
Stabilisation d'une satisfaction inférieure à 8	9	12	7	13	10
Stabilisation d'une satisfaction supérieure ou égale à 8	32	23	25	14	26
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100	100

Lecture > 32 % des nouveaux liquidants qui avaient surestimé leur montant de pension vont subir une détérioration d'un niveau de satisfaction supérieur à 8.

Champ > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides et hors liquidants SNCF.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

L'écart entre anticipation du niveau de pension et pension finalement perçue est donc positivement corrélé à une variation de satisfaction lors du passage à la retraite. Outre l'influence de l'écart entre anticipation et réalisation, on note également – mais dans une moindre mesure – que le niveau de pension lui-même est positivement corrélé à la variation de la satisfaction (*tableau complémentaire A\**). Toutefois, il convient de souligner que le revenu n'est pas le seul facteur pris en compte dans l'évaluation du niveau de satisfaction des nouveaux retraités, cette évaluation revêtant une dimension subjective. Les autres facteurs pouvant entrer en considération sont l'état de santé, les loisirs, les relations personnelles ou encore le cadre de vie.

### Les retraités modestes regrettent plus souvent de ne pas être partis plus tard pour améliorer leur pension

Ces variations du niveau de satisfaction peuvent par ailleurs conduire les assurés à regretter, *a posteriori*, le choix de leur âge de départ. 21 % des assurés déclarent qu'avec le recul ils auraient préféré partir plus tard afin de toucher une pension plus élevée, tandis que 5 % auraient préféré partir plus tôt, quitte à subir une perte de pension (*graphique 3*).

Ainsi, les personnes regrettant de ne pas être parties à la retraite plus tardivement pour améliorer leur pension sont plus nombreuses parmi celles qui déclarent subir une détérioration de leur niveau de satisfaction. Cette surreprésentation se constate, que le niveau de satisfaction eût été inférieur ou supérieur à 8 avant la retraite, avec respectivement 36 % et 39 % de personnes déclarant de tels regrets, contre 21 % dans l'ensemble de la population (*graphique 3*). Les personnes célibataires, notamment les femmes (27 %) et les personnes aux niveaux de pension relativement modestes (26 %) regrettent aussi plus souvent de ne pas être parties plus tard.

En revanche, les personnes déclarant être satisfaites, *a posteriori*, du choix de leur âge de départ sont surreprésentées parmi celles qui ont connu une hausse (77 %, et même 90 % pour une satisfaction élevée [8 ou plus], contre 74 % dans l'ensemble de la population) ou une stabilisation de leur satisfaction à un niveau élevé (85 %). On les trouve également plus souvent parmi les hommes en couple (76 %) ou les retraités aisés (78 %).

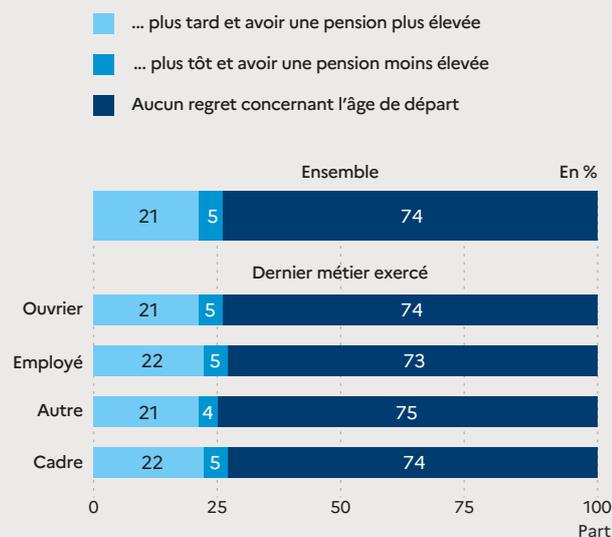
Les personnes ayant une carrière complète – c'est-à-dire ayant validé tous leurs trimestres pour liquider à taux plein au titre de la durée – déclarent plus souvent être satisfaites de leur âge de départ. Enfin, les personnes qui étaient au chômage juste avant leur liquidation sont seulement 65 % à être satisfaites, *a posteriori*, du choix de leur âge de départ. C'est le cas de 76 % des personnes en emploi. Les ouvriers sont, quant à eux, plus nombreux que les cadres à subir une détérioration de leur satisfaction au moment du passage à la retraite (33 %, contre 21 %) (*graphique 4*). Pour autant, ils ne déclarent pas plus fréquemment regretter leur âge de départ que l'ensemble des assurés (21 % des cas). Ce paradoxe apparent renvoie au niveau de satisfaction avant la retraite, inférieur à 8 pour 63 % d'entre eux, contre 45 % pour l'ensemble et 38 % pour les cadres. En effet, 46 % d'entre eux déclarent que le fait d'avoir des problèmes de santé rendant le travail difficile a joué dans la décision de départ à la retraite, contre 18 % pour les cadres.

### Une perte de satisfaction plus fréquente pour ceux partis au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude

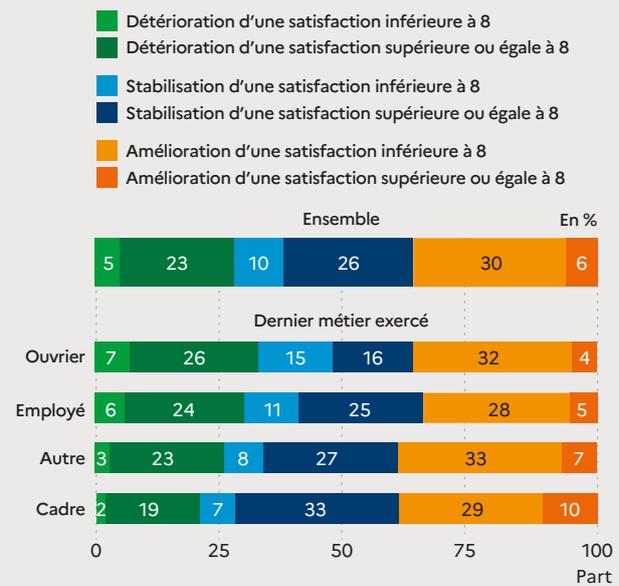
Les personnes liquidant au taux plein au titre de l'inaptitude ou de l'invalidité représentent 15 % des assurés interrogés. On y compte plus d'ouvriers (26 %, contre 14 % pour les autres types de départ) et moins de cadres (8 %, contre 24 %). Elles ont été jusque-là exclues de l'analyse dans la mesure où, dans la très grande majorité des cas,

**Graphique 4** Niveau de satisfaction au moment du passage à la retraite et regrets exprimés selon le dernier métier exercé

**a** - Proportion de personnes déclarant regretter de ne pas être parties...



**b** - Variation du niveau du niveau de satisfaction avant/au moment de la retraite



**Lecture** > 39 % des cadres ont amélioré leur niveau de satisfaction au moment du passage à la retraite. Parmi eux, 29 % avaient un niveau de satisfaction inférieur à 8 et 10 % un niveau supérieur ou égal à 8 juste avant la liquidation.

**Champ** > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, hors inaptes et invalides et hors liquidants SNCF.

**Sources** > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> Études et Résultats n° 1285 © DREES

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de document).

## Encadré 2 Le droit à l'information sur la retraite

Afin de déterminer son âge de départ à la retraite et d'estimer son niveau de vie après la liquidation, l'assuré a besoin de mieux connaître le système de retraite français, ses évolutions, mais aussi et surtout ses droits individuels à la retraite. Dans cette démarche d'amélioration de l'information, la loi du 21 août 2003 déclare que « toute personne a le droit d'obtenir, dans des conditions précisées par décret, un relevé de sa situation individuelle au regard de l'ensemble des droits qu'elle s'est constitués dans les régimes de retraite légalement obligatoires ». C'est ainsi qu'un groupement d'intérêt public (initialement GIP Info Retraite, devenu Union Retraite) a été constitué le 5 juillet 2004. Il regroupe tous les organismes gestionnaires d'un régime de retraite obligatoire (de base et complémentaire) et a pour objectif d'éclairer les assurés sur leurs droits en matière de retraite. Différents dispositifs sont en place dans ce cadre.

### Des informations générales mises à disposition en ligne

Le GIP Union Retraite met en ligne sur le site info-retraite.fr des informations sur le système de retraite français (âges de départ, calcul de la pension...) ainsi que sur les différents dispositifs (minima de pension, retraite progressive...).

### Le relevé de situation individuelle (RIS)

Il s'agit d'un document faisant état de l'ensemble des droits à la retraite acquis au cours de la carrière, sur la totalité des régimes auxquels l'assuré a été affilié. Ainsi, il résume à la fois les trimestres cotisés pour la retraite de base (tous régimes confondus) et les points acquis pour la retraite complémentaire. Ce document est transmis de manière automatique tous les cinq ans à partir de 35 ans (ou mis à disposition de façon dématérialisée si l'assuré a un compte retraite).

### L'estimation indicative globale (EIG)

Ce document, transmis tous les cinq ans à partir de 55 ans, délivre une estimation du montant de retraite en fonction de l'âge de

départ souhaité. Il est constitué d'une lettre d'accompagnement qui présente le principe du document, ainsi que les différents interlocuteurs. Il comprend également un tableau exposant les montants pouvant être touchés pour différents âges possibles, régime par régime. L'assuré peut aussi avoir accès à un résumé de sa carrière et des droits acquis au sein des différents régimes (comme dans le RIS).

### Les simulateurs en ligne

Le GIP met à la disposition des assurés plusieurs simulateurs en ligne. Le simulateur M@rel repart des droits connus et permet à l'assuré de tout âge d'estimer son montant de pension selon différentes hypothèses de fin de carrière et différents âges de départ à la retraite. D'autres simulateurs permettent à l'assuré d'avoir des informations sur ses droits potentiels au départ anticipé pour carrière longue, à la retraite progressive ou encore à la réversion.

### La demande de retraite en ligne

L'assuré peut désormais faire sa demande de retraite (de droit direct ou de réversion) en ligne, pour un ou tous les régimes auxquels il a cotisé ou desquels son conjoint décédé recevait une pension. Il n'a donc plus besoin de faire les démarches dans chacun des régimes spécifiquement.

### Le compte retraite en ligne

Quels que soient son âge et sa situation, l'assuré peut créer un compte retraite sur info-retraite.fr. Cela lui donne accès à un certain nombre de services personnalisés (un relevé de carrière, les coordonnées de ses caisses de retraite, une brochure personnalisée comportant les informations utiles sur ses droits à la retraite selon sa situation, des simulations et estimations retraite, un service d'information lui permettant de savoir s'il bénéficie de contrats épargne retraite...).

un départ au taux plein au titre de l'inaptitude ou de l'invalidité ne constitue pas un choix pour la personne (*encadré 1*).

Plus de la moitié de ces personnes n'avaient aucune idée du montant qu'elles toucheraient à la retraite lors de leur réflexion, contre 28 % pour les autres. Par ailleurs, seules 22 % ont correctement estimé leur pension, contre 46 %.

44 % déclarent une perte de satisfaction lors du passage à la retraite, soit nettement plus que les autres (28 %). En outre, elles déclarent nettement plus souvent avoir un niveau de satisfaction inférieur à 8 avant (54 %, contre 45 %) comme après (68 %, contre

40 %) le départ à la retraite. La proportion de personnes déclarant avoir un niveau de satisfaction inférieur à 8 s'accroît donc ainsi de 14 points pour les invalides et les inaptes, alors qu'elle diminue de 5 points pour les autres. Enfin, la moitié aurait aimé partir plus tard pour toucher une pension plus élevée, ce qui est également supérieur aux autres types de départs.



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : **Retraite** **Pension de retraite** **Départ à la retraite** **Carrière professionnelle** **Transition emploi-retraite**

### Pour en savoir plus

- > Le questionnaire de la cinquième vague de l'enquête Motivations de départ à la retraite est disponible sur le site internet de la DREES.
- > **Arnaud, F., et al.** (2021, décembre). Pour huit Français sur dix, profiter le plus longtemps possible de la retraite reste la principale motivation de départ. DREES, *Études et Résultats*, 1216.
- > **Ferret, A.** (2022, juin). Méthodologie de l'enquête Motivations de départ à la retraite (cinquième vague). DREES, *DREES Méthodes*, 1.
- > **Marino, A., Meinzel, P.** (2023, juin). *Les retraités et les retraites – Édition 2023*. DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social, fiches 18 et 19.
- > **Secrétariat général du COR** (2022, mars). *L'effet sur le bien-être du passage à la retraite*. Document 11 de la séance du COR du 24 mars 2022.

> **Publications**  
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**  
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**  
DREES-INFO@solidarites-sante.gouv.fr

> **Contact presse**  
DREES-PRESSE@solidarites-sante.gouv.fr

**Directeur de la publication :** Fabrice Lenglard

**Responsable d'édition :** Valérie Bauer-Eubriet

**Chargée d'édition :** Élisabeth Castaing

**Composition et mise en pages :** Hervé Duhem

**Conception graphique :** DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr